

# Génocide des Tutsi au Rwanda : Sosthène Munyemana condamné à Paris à 24 ans de réclusion criminelle

Guilhem Fabry

RFI, 20 décembre 2023

**La Cour d'assise de Paris a rendu son verdict ce mardi soir dans le procès de Sosthène Munyemana. Il a été condamné à 24 ans de prison. Alors que le parquet avait requis une peine de trente ans de réclusion criminelle, Sosthène Munyemana avait prononcé quelques mots pour se défendre une dernière fois.**



L'ancien médecin rwandais Sosthène Munyemana lors du premier jour d'audience à la cour d'assises de Paris, le 14 novembre 2023. AFP - BENOIT PEYRUCQ

Cet ancien médecin rwandais comparaisait pour « *génocide* » et « *crimes contre l'humanité* ». Il a été condamné mercredi par

la cour d'assises de Paris à 24 ans de réclusion criminelle, avec une période de sûreté de 8 ans, pour son implication dans le génocide des Tutsi en 1994. Il était accusé d'avoir signé une motion de soutien au gouvernement génocidaire et d'avoir participé à l'organisation du génocide dans le sud du Rwanda.

Le médecin s'était installé en France juste après le génocide et une première plainte avait été déposée contre lui en 1995. Puis, en 2008, le Rwanda avait émis un mandat d'arrêt contre lui, mais la cour d'appel de Bordeaux avait refusé de l'extrader. Ce n'est qu'en 2011 qu'il avait été mis en examen en France. Hier, le parquet avait requis une peine de trente ans de réclusion criminelle.

**« Vous avez deux camps vraiment inconciliables »**

Ce mardi 19 décembre, face au jury, Sosthène Munyemana a prononcé quelques mots pour se défendre une dernière fois. Le visage calme face aux parties civiles et à une dizaine d'avocats, il a affirmé n'avoir jamais prêté al-

légeance à qui que ce soit lors du génocide des Tutsi et avoir cherché à sauver des vies.

« Avec mes voisins et mes collègues, nous nous sommes opposés de notre possible face à l'indicible », a-t-il déclaré d'un ton posé, avant d'exprimer sa compassion aux familles des victimes. Et de se présenter lui-même en victime en évoquant les Tutsi exterminés au sein de sa belle-famille.

Pour Simon Foreman, l'un des avocats des parties civiles, interrogé par RFI avant ce verdict, les victimes avaient besoin que la justice tranche entre la version de Sosthène Munye-

mana et celle de ses clients. « Vous avez deux camps vraiment inconciliables sur qu'est ce qui s'est passé sur cette colline de Tumba, estime-t-il. Vous avez un accusé qui dit qu'absolument tout le monde ment. Et vous avez des gens qui ont perdu leur famille entière et qui sont accusés en plus de mentir. »

L'avocat a également rappelé qu'une trentaine de dossiers étaient en cours d'enquête chez les juges d'instruction. « La France a été très accueillante avec les responsables du génocide en 1994-1995. Donc, il y aura encore d'autres procès, c'est certain ».